

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

**Présents** : Daniel Chevaleyre, René Goulesque, Martine Moncourier, Bernard Lacour, Georges Pasquet, Claire Serre, Isabelle Danis, Marie-Anaïs Valette, Patrick Wespisser, Thierry Fonty, Fabienne Juillard

**Absents** : Mickael Ferrié, Thomas Fraysse, Stéphanie Guillot, Elodie Bruner

**Début de séance** : 20H20

**Désignation du secrétaire de séance** : Fabienne JUILLARD

## **Ordre du jour :**

### **1 – Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

### **2 – Compte de gestion de la commune 2020**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Pour info : Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

#### **Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### **3 – Compte administratif de la commune 2020**

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

**Après correction du programme GR Bâtiments communaux (N°134), le reste à réaliser est de 33 360,21 € et non de 250 000 €.**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 340.50			543 699.12	36 340.50	543 699.12
Opérations exercice	1 317 550.08	1 116 859.19	1 146 260.83	1 457 055.90	2 463 810.91	2 573 915.09
<b>Total</b>	<b>1 353 890.58</b>	<b>1 116 859.19</b>	<b>1 146 260.83</b>	<b>2 000 755.02</b>	<b>2 500 151.41</b>	<b>3 117 614.21</b>
Résultat de clôture	237 031.39			854 494.19		617 462.80
Restes à réaliser	440 879.18	168 618.20			440 879.18	168 618.20
<b>Total cumulé</b>	<b>677 910.57</b>	<b>168 618.20</b>		<b>854 494.19</b>	<b>440 879.18</b>	<b>786 081.00</b>
Résultat définitif	509 292.37			854 494.19		345 201.82

**Le maire ne prend pas part à la délibération**

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 7                      Abstention : 0                      Contre : 3**

### **Affectation du résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement s'élève à 854 494,19 €. Il sera reparti comme suit : pour le besoin de financement de l'investissement 509 292.37 € et pour le restant en fonctionnement soit 345201.82 €.

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 7                      Abstention : 3                      Contre : 0**

### **4 – Compte de gestion assainissement 2020**

Idem compte gestion de la commune

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11                      Abstention : 0                      Contre : 0**

## **5 – Compte administratif assainissement 2020**

Idem compte administratif de la commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		169 308.98		45 878.22		215 187.20
Opérations exercice	4 357.00	18 114.00	50 114.70	37 133.92	54 471.70	55 247.92
<b>Total</b>	<b>4 357.00</b>	<b>187 422.98</b>	<b>50 114.70</b>	<b>83 012.14</b>	<b>54 471.70</b>	<b>270 435.12</b>
Résultat de clôture		183 065.98		32 897.44		215 963.42
Restes à réaliser	223 634.13	27 782.00			223 634.13	27 782.00
<b>Total cumulé</b>	<b>223 634.13</b>	<b>210 847.98</b>		<b>32 897.44</b>	<b>223 634.13</b>	<b>243 745.42</b>
Résultat définitif	12 786.15			32 897.44		20 111.29

**Le maire ne prend pas part à la délibération**

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 7                      Abstention : 0                      Contre : 3**

### **Affectation du résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement s'élève à **32 897.44 €**. Il sera reparti comme suit : pour le besoin de financement de l'investissement **12 786.15 €** et pour le restant en fonctionnement soit **20 111.29 €**.

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 7                      Abstention : 3                      Contre : 0**

## **6 – Subventions aux associations**

Attribution de subventions suite à un dépôt de dossier par les associations

Budget de 30 000 € : Proposition pour une répartition de 13 112.60 € à ce jour

En cours d'année, dépôt d'un dossier possible pour de nouvelles associations ou nouveaux projets puis étude en commission et validation en conseil municipal pour l'obtention de la subvention

500 euros maximum de subvention de fonctionnement

Règlement effectué si bilan 2020 et prévisionnel 2021 fournis.

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11                      Abstention : 0                      Contre : 0**

## **7 – Avenant Lot 2 travaux de la place**

Validation d'un avenant

Prestations supplémentaires proposées par l'entreprise en cours de chantier et acceptées par la maîtrise d'ouvrage et prestations complémentaires demandées par la maîtrise d'ouvrage.

Thierry Fonty demande des informations sur différents points concernant les travaux :

- Sur la sortie route de Sarran (non prévus) : René Goulesque explique que la commune doit avancer la somme, 50% sera remboursée par le conseil départemental et les autres 50% restant par l'assurance du cabinet Saunal Cros (A confirmer)
- Concernant le tampon de la cuve à fioul de la boucherie Durif : Il ne devrait pas être pris en compte par la commune car il est sur le domaine privé.
- Concernant le dallage granit, la surface réalisée semble importante ?

Des explications seront demandées au cabinet Saunal Cros et à la RMCL.

L'avenant n'est donc pas validé et sera présenté à la prochaine réunion du conseil municipal.

## **8 – Enfouissement réseau téléphonique au bourg**

Sur la route des lacs : deux branchements supplémentaires et récolement lié à ces travaux.

Le décompte définitif est de 6 351.92 € (au lieu de 4 854.48 €). Le montant du fond de concours à verser sera donc de 3 811.15 € soit 60 % (au lieu de 2 912.69 €)

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **9 – Camping municipal**

Ouverture du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021 pour répondre aux demandes (réservation de 35 emplacements pour pentecôte...)

Du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin 2021, ouverture d'un bloc sanitaire seulement, avec le personnel communal actuel

Organisation du fonctionnement étudiée en commission développement et tourisme pour la période estivale.

**Le conseil municipal a voté**

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **10 – City stade**

Proposition d'Implantation du city stade vers la piscine, à la place du terrain de tennis actuel (à proximité du camping, de la piscine, du parc pour enfants), lieu visible de la route....

Le conseil municipal des jeunes, d'accord avec ce lieu, a proposé également l'implantation du city derrière la cantine sur le terrain de pétanque. Le conseil municipal émet des réserves sur ce choix en raison de l'utilisation régulière de ce lieu par les pétanqueurs et lors des diverses animations.

Concernant le choix de l'emplacement, le conseil municipal valide le lieu à proximité de la piscine

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 9**

**Abstention : 1**

**Contre : 1**

3 devis ont été réalisés et sont à étudier (environ 50 000 € HT)

Activités en accord avec le conseil municipal des jeunes

A l'avenir, possibilité de réaliser un tennis sur terrain de basket en refaisant un revêtement

## **11 – Dissolution du SIPIAV**

Le conseil Syndical du SIPIAV a approuvé la dissolution du syndicat au 31 décembre 2020. Il est nécessaire d'obtenir l'accord des communes adhérentes.

Il est à noter que l'excédent global d'environ 75 000 € sera réparti fonction de leur participation de départ soit pour la commune de Champs : 10.34 %

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **12 – Biens de section (Abandon de projet d'anciens dossiers)**

Le Conseil municipal doit prendre acte de l'abandon de projet par la CUMA de l'Artense sur un bien de section de Perols.

Thierry Fonty ne participe pas au vote.

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **13 – Location appartement communal**

Mise en location à compter du 1<sup>er</sup> avril appartement 2<sup>ème</sup> étage de la Canguille

Loyer mensuel de 240 € et charges mensuelles de 8.50 €

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 11**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **14 – Emplois saisonniers**

Embauche de 2 contractuels au service technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour une durée de 6 mois.

<b>Le conseil municipal a voté :</b>		
<b>Pour : 11</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>

## **15 – Questions diverses**

### ***Conseil municipal des jeunes (Claire SERRE)***

- Installation le 26 février 2021 avec 19 représentants (10 de 9 ans à 13 ans et 9 de 14 ans à 18 ans)
- Réunion le 26 mars des 2 groupes (1<sup>er</sup> groupe : points abordés city stade + cantine et 2<sup>ème</sup> groupe : points abordés city stade + accessibilité salle des jeunes + festivités)
- Prochaine réunion fin avril pour groupes de travail sur les différents projets
- Prévoir un budget de 1000 € si possible

### ***Marché du jeudi (Fabienne JUILLARD)***

- Demande de certains commerçants d'implanter le marché sur la place
- La commission cadre de vie échange avec les commerçants et propose un emplacement à chacun en accord avec eux
- Un avis est demandé à la gendarmerie pour accord de sécurisation selon le plan vigipirate risque attentats
- Conclusions de la gendarmerie : Les mesures de sécurisation apparaissent comme plus complexes à mettre en œuvre qu'au niveau de la place du 19 mars 1962 (dispositions de blocs bétons, de barrières de type « Vauban » » et/ou véhicules barrières)

En conséquence, le conseil municipal décide donc de laisser le marché hebdomadaire place du 19 mars 1962. Cette décision sera revue si le plan vigipirate est levé.

### ***Ecole (Fabienne JUILLARD)***

- Le 22 février 2021, la municipalité a offert 2 masques à chaque élève de l'école élémentaire.
- Lors du conseil d'école de ce jour :
  - Une discussion concernant le sens de circulation des cars a été évoquée. Après discussion, le conseil municipal confirme le trajet actuel qui est réalisé en toute sécurité (Dépose des enfants côté portail, meilleure visibilité au stop devant l'église).
  - Concernant le menu végétarien est-il obligatoire ? A vérifier pour la prochaine réunion
- Dépôt de dossier relance numérique pour un éventuel équipement informatique pour l'école élémentaire :
  - Un poste informatique pour la directrice
  - 10 ordinateurs hybrides (portable/tablette)
  - Une armoire de rangement
  - Abonnement ENT 2 ans

- Achat et installation de 2 purificateurs subventionnés à 80% pour la cantine
- Les 2 services de la cantine ont été modifiés en raison du nouveau protocole sanitaire qui impose le non brassage des élèves de groupes différents. Par conséquent, les élèves de CP – CE1 –CE2 mangent au 1<sup>er</sup> service et les CM1 –CM2 au 2<sup>ème</sup> service.
- Pour information, le maître-nageur sera le même que l’an dernier (Amar REHAILI)

### ***Bâtiment de la pâtisserie (Daniel CHEVALEYRE)***

- Possibilité de faire une proposition pour l’achat du bâtiment de la pâtisserie à Mme DECHAMBRE : Le CM propose 50 000 € sur estimatif du notaire.
- Il serait intéressant de faire une demande d’achat du terrain rue des chênes appartenant à la même propriétaire

Martine Moncourier quitte le conseil municipal à minuit.

### ***Visite de la sous-préfète (Daniel CHEVALEYRE)***

- Mercredi 21 avril 2021 de 14H à 17H en présence du maire, de la maire déléguée et des adjoints (Groupe restreint en raison de la COVID)
- Programme :
  - 14 h : Accueil (café en mairie avec présentation de l’évolution du camping)
  - 14h45 : Visite de l’exploitation agricole de Mr Jouve à La Besseyre
  - 16h00 : Visite de la boulangerie de Marchal tenue par Mr Raineau
  - 16h30 : Visite des Chalets de l’Eau Verte à Marchal de Mr Chabaud

Fin de séance : 00H15